La vie des Glacières racontée par la presse

Uniquement par la FAVJ et par le Messager de la Vallée de Joux. Ce dernier devait durer seulement de décembre 1879 au 28 décembre 1881[1]. On sait pourtant toute l'importance qu'il eut sur son concurrent, puisque jusque là celui-ci ne passait guère que des annonces, et c'est seulement pour ne pas démériter vis-à-vis de son concurrent, qu'il commença à proposer des articles sur les activités locales.

Ceux relatifs aux glacières sont donc parmi les premiers articles que proposa cet honorable journal.

La collection de la FAVJ de l'époque étant incomplète, il se pourrait que quelques annonces ou articles aient échappé à notre recensement.

AVIS AUX SCIEURS DE BOIS

Les personnes qui auraient de la sciure à vendre. peuvent l'amener en grande quantité à la Glacière du Lac Brenet, payement quarante à cinquante centimes le sac suivant le volume qu'ils contiennent; s'adresser à l'Hotel de la Truite au Pont.

Le Bureau du notaire soussigné est chargé de la vente d'un certain nombre de propriétés à bas prix et de créances à des conditions excessivement favorables.

Il fournit des actions de la Caisse hypothécaire et de la Banque Cantonale.

Placements avantageux.

Sentier 24 Septembre 1879 J, Capt, not.

Première annonce concernant les Glacières, dans la FAVJ du 20 novembre 1879.

— Monsieur Lucien Reymond, député au Solliat, agissant au nom de Monsieur Ernest Du Roveray, Ingénieur à Genève, a fait une demande à l'Etat de Vaud, en vue d'obtenir une concession pour l'exploitation de la glace sur les Lacs de Joux et Brenet; les personnes qui croiraient avoir des motifs de s'opposer à cette demande, doivent présenter leurs observations par écrit, au bureau de la Préfecture, d'ici au 14 Avril prochain.

Sentier, 12 Mars 1880.

Le Préfet;
GASPARD GOLAY.

FAVJ du 25 mars 1880

[1] Selon ses rédacteur, Le Messager a passé *la moitié de son existence à naître et l'autre à mourir* !

Visite à la glacière du lac Brenet.

Vers la fin de l'été dernier la curiosité des paisibles habitants du Pont était subitement éveillée par la mise au concours d'un devis considérable de bois de construction comprenant entr'autres la fourniture presqu'immédiate de près de 13 000 mètres courants de bois de charpente avec les planches, lambris, tavillons, etc., le tout en conséquence des charpentes : Certes il y avait là de quoi faire réfléchir les marchands de bois, aussi est-il bien permis de croire que plus d'un de ces honorables industriels a eu au moins un cauchemar à son premier sommeil.

On apprit bientôt après qu'une association genevoise allait ériger un vaste bâtiment pour l'exploitation de la glace. Les plans de l'entreprise devaient être *donc et déjà* terminés et la caisse surtout très bien garnie, car, ainsi qu'en pleine Amérique, au 1r Janvier de cette année, soit en deux mois et demi à peine, une glacière colossale s'élevait au bord du lac Brenet, à quelques cents mètres au N. E. de l'Hôtel de la Truite, et depuis le milieu du mois passé, l'emmagasinage de la glace a commencé.

Dès le début des premiers travaux jusqu'à aujourd'hui, le chantier de la glacière est honoré de la visite d'un nombreux public venant des différentes localités de la Vallée de Joux ainsi que des districts voisins. Messieurs les instituteurs, notamment, saisissent cette occasion, assez rare en saison-morte, pour faire une promenade avec leurs classes et réunissent ainsi l'utile à l'agréable. Le temps d'ailleurs — est-il besoin de le dire — a été constamment sec et le soleil toujours radieux.

Pour les personnes qui n'ont pas le loisir de pouvoir prendre part au pélerinage du lac Brenet, quelques mots sur cet intéressant établissement pourront les intéresser.

Comme nous l'avons dit plus haut, la glacière est construite au bord du lac Brenet à peu près vis-à-vis du pittoresque moulin de Bon-Port. Le terrain choisi pour l'emplacement était en pente, et il a fallu le niveler au préalable, la plus forte tranchée est de cinq mètres de profondeur ; cette disposition heureuse de l'emplacement a parmis l'établissement d'un pont du côté oriental du bâtiment pour ménager une seconde entrée exactement comme celle des granges-hautes (granges à pont ou granges à l'allemande.)

Le bâtiment mesure 50 mètres de façade sur 26 mètres de profondeur avec un avant corps de 6 mètres de largeur tout le long du front du côté du lac pour l'installation des bureaux, et autres dépendances notamment de la tour et du manége qui permettront d'élever la glace jusqu'au faîte ; la hauteur moyenne de l'édifice est de 11 mètres ; c'est donc un volume de plus de 14 000 mètres cubes qu'il renferme. Afin de mieux conserver la glace on l'a construit à double parois. Il n'a pas fallu moins de 3 000 sacs de sciure pour les garnir. Les nombreuses scieries de la contrée prises à l'improviste n'auraient pas pu fournir cette quantité à vue, aussi a-t-on dû s'adresser dans les cantons voisins, à Fribourg et jusque dans le Valais

L'exploitation de la glace a lieu au moyen de scies droites à grosses dents éloignées de 3 centimètres les unes des autres, l'une des extrémités de cette scie est munie d'une douille par où passe un court levier transversal qui permet à deux hommes de la faire manœuvrer, l'autre extrémité porte un poids en fer soudé de 10 kilos en forme de poisson qui bat dans l'eau ; ce contre-poids fait redescendre la scie chaque fois que les ouvriers l'ont élevée. Les zones de glace ainsi sciées ont un mètre de largeur après quoi deux ouvriers munis de bâtons ferrés frappent quelques coups sur une ligne perpendiculaire à la ligne de sciage, la glace brise et les blocs de 0 m. 70 à 0,80 au carré se détachent et flottent à la surface de l'eau. Pour les pêcher on introduit sous chacun d'eux le bas d'une légère échelle munie de crochets recourbés, un ouvrier avec une grande perche à crochet le maintient sur l'échelle et 7 à 8 camarades la retirent à eux.

Le transport à la glacière se fait sur des luges traînées par des mulets ; pour charger et décharger les luges on glisse les blocs de glace sur des plans inclinés formés par des brancards reposant sur des chevalets mobiles.

Cette année la glace mesure de 60 à 70 centimètres d'épaisseur, elle est claire et transparente comme le cristal. La charge d'une luge comprend ordinairement 2 blocs cubant ensemble un mètre et comme le mètre cube de glace pèse 950 kilos chaque bloc est d'environ 425 kilos ; on comprend dès lors l'importance qu'il y a pour exploiter la glace à ne pas la soulever mais à la faire glisser, circonstance qui permet une économie considérable de temps et de force.

D'après la carte du canton de Vaud, la superficie du lac Brenet est d'un millier de mètres carrés, et le volume de glace qui s'est formé à sa surface pendant l'hiver de 1879 à 80 est de 600 000 mètres cubes : le rapport entre ce volume et celui du vide de la glacière est égal à 43. Le lac de Joux est lui-même 8 ½ fois plus grand que le petit lac et la glace qui le recouvre tout aussi forte que sur le lac Brenet ; entre les deux ils pourraient ainsi fournir la glace nécessaire pour remplir plus de 400 fois la glacière.

Rien de plus animé et de plus pittoresque que le mouvement d'une centaine d'ouvriers occupés à scier, à pêcher ces gros quartiers de glace qui au soleil reflètent les couleurs de l'arc-en-ciel, à les charger sur de légers traineaux de forme et de grandeur diverses, qu'une vingtaine de mulets voiturent continuellement excités de la voix et du geste par les muletiers échelonnés de loin en loin.

L'immortel peintre des Alpes H. B. de Saussure, qui visita la Vallée de Joux en 1779 et qui en a si bien décrit les lacs, les entonnoirs et le jeu de leurs eaux «claires et azurées» était loin de se douter qu'un siècle plus tard, à peu près jour pour jour, *des enfants de Genève* viendraient y fonder un établissement important pour en recueillir une partie sous sa forme solide et la répandre ensuite en abondance dans les pays voisins.

L'importance de l'exploitation de la glace au point de vue philanthropique, comme au point de vue de l'avantage qui peut en résulter pour notre Vallée mérite toutes nos sympathies, aussi nos voeux les plus sincères sont-ils pour la réussite pleine et entière d'une entreprise aussi bien commencée. P.

Le Messager des 18 et 25 février 1880. Ce journal fut en fait le premier des deux de la Vallée de Joux à rapporter les activités de cette nouvelle entreprise qui voyait là sa première récolte.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'EXPLOITATION DE LA GLACE

DES LACS DE LA VALLÉE DE JOUX. (Suisse.)

Siége social à *GENÈVE*, 8, rue de la Bourse, 8

Siége d'exploitation, *AU PONT*. (*Canton de Vaud.*)

M. M. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, *le jeudi 20 janvier* c^t^, à 3 heures, au siége social, 8, rue de la Bourse, à GENÈVE.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'administration sur la part d'exercice juin à novembre 1880.
2° Rapport des commissaires vérificateurs.
3° Proposition de paiement d'un à-compte de dividende.
4° Nomination d'un administrateur.
5° Nomination d'un ou de plusieurs commissaires-vérificateurs.
6° Modification à l'art: 3 des statuts en ce sens :
Le siége social de la Société est à Genève ; son siége d'exploitation est au Pont. (Canton de Vaud).
7° Communications et propositions individuelles.

EXTRAIT DES STATUTS

ART; 28. Tout actionnaire possédant ou représentant cinq actions a droit de prendre part à l'assemblée générale.

ART: 29. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente de fois cinq actions, sans pouvoir dépasser cependant le nombre de vingt voix; les porteurs d'actions ne peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter que moyennant dépôt des actions qu'ils possèdent ou représentent,

ART: 34. L'Assemblée est régulièrement constituée lorsqu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié du Capital social.

FAVJ du 6 janvier 1881

Glacière du Pont. Nous apprenons que les travaux d'exploitation de la glace du lac Brenet viennent de commencer pour cette année. Voilà de l'ouvrage assuré ponr une centaine d'ouvriers et un intéressant but de promenade offert aux personnes qui ne savent pas encore de quelle manière curieuse on s'y prend pour enlever la glace du lac et l'emmagasiner dans le vaste bâtiment de la glacière, à quelques pas du village du Pont.

Température. Au Sentier, dimanche 16 courant, à minuit, le thermomètre indiquait 20 ½ degrés au-dessous de zéro, bien entendu.

Accident. Samedi dernier, dans l'après midi, un jeune homme des Charbonnières, habitant le Lieu, voulant faire à pied la traversée du Lac dès le lieu dit les Epinettes à l'Abbaye, a été victime de son imprudence. Arrivé au milieu du Lac, la glace, très mince alors en cet endroit par suite du brouillard qui y a régné pendant les fortes gelées des nuits précédentes et qui a empêché la congélation, s'est subitement affaissée sous son poids et il a disparu sous l'eau, profonde de 25 mètres, sans avoir eu le temps de jeter un cri.

Quelques personnes du Pont l'ayant vu disparaître se portèrent immédiatement à son secours, mais la faiblesse de la glace ne permettant pas d'approcher, il fallut avoir recours à des bateaux pour arriver sur le lieu de l'accident ; ce n'est qu'à la nuit tombante que le corps put être retiré au moyen d'un crochet attaché à une longue corde..

Tout espoir de rappeler à la vie ce malheureux jeune homme ayant naturellement disparu, vu son long séjour dans l'eau, il fut chargé sur un traîneau et conduit chez ses parents.

On peut se figurer le désespoir de ces derniers à l'arrivée de ce triste convoi.

FAVJ du 20 janvier 1881

GLACIÈRE DU PONT

ON DEMANDE DE SUITE 100 OUVRIERS.

FAVJ du 20 janvier 1881

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR l'EXPLOITATION DE LA GLACE DES LACS DE LA VALLÉE DE JOUX, (VAUD).

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, suivant décision de *l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier c^t*, il sera payé un à-compte de dividende de :

10 fr. pour les actions entièrement libérées,
5 « id. id. libérées de fr. 250.—

contre remise du coupon N° 1.

S'adresser aux caisses ci-après :

M. M. *Chapalay et Mottier*, Rue de la Bourse, 8, *Genève*.
John Capt, notaire *au Sentier*, (*Vaud*).

FAVJ du 27 janvier 1881

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR l'EXPLOITATION DE LA GLACE DES LACS DE LA VALLÉE DE JOUX, (VAUD).

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, suivant décision de *l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier c^t*, il sera payé un à-compte de dividende de :

10 fr. pour les actions entièrement libérées,
5 « id. id. libérées de fr. 250.—

contre remise du coupon N° 1.

S'adresser aux caisses ci-après :

M. M. *Chapalay et Mottier*, Rue de la Bourse, 8, *Genève*.
John Capt, notaire, *au Sentier*. (*Vaud*).

FAVJ du 3 février 1881

LA GLACIÈRE DU PONT.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dernièrement, les travaux d'exploitation de la glace du lac Brenet ont recommencé pour cette année le 17 janvier dernier avec une trentaine d'ouvriers. Dès cette date, le nombre de ceux-ci s'est considérablement augmenté et atteint actuellement le chiffre de 115 à 120, utilisant, en outre, de 15 à 18 chevaux les uns pour le transport des blocs de glace au bâtiment de la glacière, les autres pour actionner le manège de l'ascenseur.

Pour donner une idée de l'activité de ce nombreux personnel, il suffira de dire que dans la seule journée de lundi dernier 1034 traîneaux de glace ont été extraits du lac et transportés dans le bâtiment. La charge moyenne d'un traîneau étant d'environ 5 quintaux métriques, cela fait donc environ 5170 quintaux métriques de glace emmagasinée journellement.

L'année dernière les glaçons étaient introduits dans le bâtiment par une ouverture pratiquée au pan méridional du toit; de là, ils roulaient dans l'intérieur et s'y casaient pêle-mêle. Cette année, 7 ou 8 maçons d'un nouveau genre sont chargés d'entasser ces blocs d'une manière symétrique; ainsi il n'y aura que peu de place perdue et lorsque la glacière sera remplie elle renfermera environ 20,000 mètres cubes de glace pesant approximativement 18,600,000 quintaux métriques qui, l'été prochain, seront acheminés, non plus sur la gare de Vallorbes (l'usage de la route du Pont à cette gare rendant ce mode de transport trop pénible et trop onéreux pour la compagnie), mais par Pétra-Félix sur la gare de Croy, d'où le chemin de fer les transportera à Paris, à Genève, à Lyon et dans d'autres grands centres où la Société s'est assuré ou se crée des débouchés réguliers. Nous sommes en mesure d'ajouter que l'entreprise de ce transport est assurée à des voituriers de la contrée, principalement de Vaulion et du Pont.

L'exploitation de la glace de nos lacs procure ainsi en hiver comme en été un travail régulier à un grand nombre de personnes de notre contrée, ressource d'autant plus certaine que la vitalité et la marche normale de la Société sont parfaitement assurées soit par l'émission suffisante de capitaux, soit par une consommation de glace régulièrement organisée dans les grandes villes.

C'est surtout à Paris que s'écoulera la majeure partie de la glace du lac Brenet. La Compagnie y a fait construire à la gare de Bercy une glacière pouvant contenir 8,000 quintaux métriques; mais, bien qu'aux portes de l'immense cité, elle se trouve encore trop distante (9 kilomètres) de l'intérieur et des grands établissements utilisant la glace; aussi des plans sont actuellement à l'étude pour l'établissement d'une glacière au centre même de la ville de Paris.

L'utilité générale de l'exploitation de la glace de nos lacs, ainsi que la nouvelle et importante ressource qu'elle procure à une certaine partie de La Vallée, sont certainement admises sans contestation par chacun. Nul doute également que l'énorme roulage qui résultera du transport de la glace l'année prochaine, hâtera la construction de la route directe du Pont à la gare de Vallorbes. C'est à ces divers titres que la Société anonyme pour l'exploitation de la glace des lacs de La Vallée s'est acquis la sympathie générale de notre population et mérite les vœux de réussite et de prospérité que nous entendons formuler de toutes qarts et dont nous ne sommes ici que l'écho affaibli. F. D.

FAVJ du 10 févier 1881

GLACIÈRE DU PONT

— Le pittoresque village du Pont, si tranquille d'ordinaire, présentait dans l'après-midi de samedi dernier une animation inaccoutumée. Il s'agissait en effet d'un spectacle tout nouveau. MM. les Directeurs de la Glacière, satisfaits de leur moisson de glace aussi bien que de leurs vaillants moissonneurs, offraient à ceux-ci une fête, en leur disant adieu jusqu'à la saison prochaine.

A 5 heures du soir, les travaux étant achevés et la glacière comble, tout le personnel, voire même les chevaux, s'organisa en cortège pour faire le tour du village. Cette sorte de procession présentait un coup-d'œil extrêmement pittoresque et original ; il est regrettable que le mauvais état des routes n'ait pas permis à un plus grand nombre de personnes d'en jouir ; néanmoins tout ce qui a des jambes au Pont et dans son voisinage formait une haie animée au milieu de laquelle s'avançait le cortège, musique et tambours en tête. D'abord c'est le peloton des robustes charpentiers, la hache sur l'épaule ; puis viennent les gaffiers porteurs de leurs longues gaffes ; ensuite les patrons suivis des voituriers montés sur leurs chevaux et, derrière eux, le restant des ouvriers portant les outils et engins divers nécessaires pour exploiter la glace ; à l'arrière-garde se trouvait la forge montée sur un traîneau et dans laquelle s'entendaient le grincement de la lime et bruit cadencé des marteaux.

A cette première partie de la fête succéda la seconde sous forme d'un beau banquet fort bien organisé dans les salles de *l'Hôtel de la Truite* et qui attendait toutes les personnes qui d'une manière quelconque ont participé aux travaux de la glacière.

Une autre de ces réunions « glacières ». Noté sous la photo d'origine : ouvriers de l'exploitation –Glacières de Joux 1883-84. Sur le lac de Joux.

La température ne tarda pas à s'élever quelque peu au-dessus de glace, grâce à l'entrain et à la gaîté qui n'ont cessé de régner jusqu'à une heure assez avancée; la musique, les discours et les chants se sont succédé sans interruption. Plusieurs toasts ont été portés : *Aux ouvriers*, par M. Du Roveray; à la *route de Vallorbes*, par M. Rochat, municipal; à la *Glacière* et à ceux qui ont concouru à son établissement, par M. Lucien Reymond. « La création de cet établissement, a-t-il dit, prouve ce que peut l'initiative accompagnée de la volonté et de la persévérance. Notre pays offre plus de ressources que nous le pensons et notre reconnaissance est acquise aux fondateurs d'une entreprise qui procure un travail bien rétribué à nombre de nos concitoyens qui en étaient privés, surtout dans ce moment de l'année. »

En un mot cette fête a très bien réussi ; chacun en a remporté un bon souvenir. Merci aux généreux entrepreneurs qui en ont fait les frais et *prospérité à la Glacière de La Vallée.*

De divers côtés et à plusieurs reprises nous avons reçu des communiqués relatifs aux plongeons involontaires qui se produisaient presque journellement lors des travaux d'exploitation de la glace du lac Brenet, et à cette occasion, nous remercions vivement les personnes qui ont pensé à la *Feuille d'Avis*. Vu le manque de place et surtout l'uniformité de ces accidents, dont aucun fort heureusement n'a eu de suites fâcheuses, nous avons cru pouvoir nous dispenser d'en parler plus longuement dans notre journal, tout en regrettant les francs éclats de rire qu'ils auraient provoqués chez nos lecteurs et surtout, nous aimons à le croire, chez ceux qui, sans le vouloir, ont pu juger de la température d'un bain en plein lac et au mois de janvier.

Aujourd'hui nous nous bornerons aux deux anecdotes suivantes, espérant que ceux qui y ont joué un rôle le prendront du bon côté et n'y verront aucune malice de notre part; il est facile de comprendre que lorsqu'on se trouve sur la glace et au bord de l'eau si le pied vient à glisser et qu'on ne tombe pas sur la glace c'est nécessairement avec l'eau qu'il faut faire connaissance.

— C'était au commencement de février, alors que le thermomètre accusait 10 degrés au-dessous de zéro et qu'une bise carabinée soufflait à renverser les chevaux. Tout à coup un de ces robustes travailleurs tombe à l'eau; ses camarades s'empressent de lui tendre secours et le repêchent trempé jusqu'aux os. Une fois sur la glace, notre brave homme, après s'être un peu secoué, n'eut rien de plus pressé que de changer promptement .... la paille de ses sabots; puis, après avoir rallumé sa pipe, il reprit gaîment son travail, comme si de rien n'était.

Pas frileux du tout, ce compagnon-là.

Quelques jours plus tard, nouvel accident. Un des scieurs glisse et disparaît un instant sous l'onde glacée d'où sa tête ne tarda pas à émerger. On s'empresse de lui tendre une gaffe qu'il repousse au grand étonnement de tous. « Laissez faire le garçon, s'écrie-t-il; je ne veux pas qu'on me pêche comme un vangeron, on me mettrait sur la *Feuille d'Avis* ! Sur ce, le gaillard, qui nage comme un brochet, s'éloigne et trace en riant quelques ronds fantastiques à la surface de l'eau. Puis, quand il jugea sa dignité d'homme suffisamment établie, d'un élan vigoureux il s'élance sur la couche glacée et d'un air narquois s'approche de ses camarades ébahis qui s'empressent pour lui serrer la main et lui offrir un verre.

FAVJ du 24 février 1881

NOTICE SUR LE COMMERCE DE LA GLACE A PARIS.

L'exploitation de la glace à rafraîchir naturelle est faite par une seule Compagnie à Paris, les *Glacières de Paris*, dites municipales.

Elle a contre elle les éléments suivants : disette de glace en certaines années (1 année sur 3), mauvaise qualité de la matière recueillie en lames minces à la surface des lacs des bois de Boulogne et de Vincennes, usage forcé de glace factice mélangée à la glace naturelle pour les livraisons, impureté des eaux congelées, etc. Cette Société, ayant des charges fort importantes auxquelles elle ne peut se soustraire, parvient à grand'peine à fournir un revenu de 5 1/2 % à ses actionnaires.

A certaines époques, pour parer au manque de marchandise, elle fait venir, à grands frais, la glace de Norvège et impose à ses contractants une augmentation de prix considérable; de ce fait, elle a dû à maintes reprises (voir les rapports officiels), élever le prix de la glace livrée à 15 et 18 centimes le kilog.; quant à la glace factice, dont l'usage est généralement repoussé, elle ne peut en aucune façon faire concurrence à la matière naturelle. Les *Glacières de Paris* ont dû toutefois recourir souvent à cette fabrication dispendieuse pour faire face à leurs engagements.

Une Société suisse s'est formée en 1880 pour exploiter la glace des lacs suisses. Quelques-uns d'entre eux, situés à une altitude suffisante, gèlent tous les hivers, et leur eau, d'une limpidité parfaite, offre les qualités hygiéniques qu'on doit avant tout rechercher. Cette Société s'est fondée à un capital des plus restreints, nul fonds de roulement n'étant nécessaire à une entreprise qui livre sa marchandise au comptant seulement, c'est-à-dire sans risques.

Cette Société qui exploite la glace des lacs de la Vallée de Joux (canton de Vaud), a immédiatement établi une succursale à Paris, sur un pied très modeste, avec quatre chariots à glace; la succursale a commencé son exploitation en août dernier, et a rapidement créé une bonne clientèle.

Les frais de premier établissement à Paris ont été des plus minimes; la construction d'une glacière modèle sur la voie même du chemin de fer P. L. M. à Bercy, le matériel, etc, ont été faits dans les conditions les plus avantageuses. On peut donc facilement prendre dès maintenant, en augmentant le matériel, une place importante à côté de la *Société des Glacières de Paris*.

Les fondateurs de la Société française ont obtenu de la Compagnie suisse, d'abord la rétrocession, au prix coûtant, des constructions, matériel, siège d'exploitation, glace en réserve, etc; en outre ils ont obtenu un traité des plus avantageux leur accordant le monopole, à Paris et dans quelques villes de province, des glaces extraites par la Société suisse, ainsi que la clientèle parisienne déjà faite par la dite Société.

C'est dans ces conditions qu'il vient de s'établir à Paris une Société anonyme au capital de 400,000 fr., sans apports en actions. Les actions, immédiatement libérées de 250 francs, sont mises au porteur, et la Société aura à sa disposition une somme d'environ 100,000 francs, après remboursement complet des dépenses justifiées par les livres commerciaux de la Société suisse.

L'apport des fondateurs, — traité exclusif d'exploitation, clientèle, baux, études, etc, — est fait contre l'attribution de parts de fondateur, devant venir concourir, après paiement d'intérêt de 5 % aux actions, à un prorata dans les dividendes.

Dès le premier exercice et avec une vente de 5,000 tonnes seulement, ce qui est le minimum rigoureux, les actionnaires sont assurés d'un revenu important. Avec l'augmentation de la vente, la proportion du revenu s'accroîtra dans une mesure extrêmement avantageuse.

D'après ce qui précède l'on peut dire avec certitude que l'avenir de la *Glacière du Pont* est assuré.

FAVJ du 21 avril 1881.

LES BUREAUX
de la
SOCIÉTÉ ANONYME
pour
L'EXPLOITATION DE LA GLACE
DES LACS DE LA VALLÉE DE JOUX
sont transférés
RUE DE HOLLANDE N°. 14
GENÈVE. (H 7165 X)

FAVJ du 1er septembre 1881

LES BUREAUX DE
MM. GUST. CRAMER ET SCHERER
sont transférés
RUE DE HOLLANDE N°. 14
A GENÈVE. (H 7164 X)

FAVJ du 1er septembre 1881

CHRONIQUE LOCALE.

— Depuis la construction de la ligne de Jougne la question de relier La Vallée à la gare de Vallorbes a été discutée et examinée sous toutes ses faces, d'autant plus que pour obtenir les subventions de nos trois communes on leur promit catégoriquement une bonne route sur cette gare.

Une bonne partie de la population et principalement les personnes soucieuses de l'avenir de notre contrée ne s'en tenaient pas à une simple route carrossable, mais carressaient l'espoir d'obtenir une voie ferrée comme étant seule susceptible d'amener le développement de nos principales industries et de nous sortir de notre malheureux isolement.

Dès lors, de nombreux travaux ont été faits, soit dans un sens soit dans l'autre et si, depuis quelques années, l'idée d'un chemin de fer a été abandonnée, ce n'est qu'après avoir bien reconnu que La Vallée ne possédait pas les ressources nécessaires à une pareille entreprise et que son trafic, peu lourd et peu volumineux, serait bien loin de suffire aux frais d'exploitation ; d'un autre côté le discrédit, qui, ces dernières années, s'est attaché aux petites lignes locales et la longue crise dont nous sortons à peine, prouvaient surabondamment, aux gens qui se donnent la peine de réfléchir et de calculer, l'impossibilité matérielle pour La Vallée de songer à une voie ferrée que, du reste, l'Etat de Vaud n'aurait pas subventionnée vu la position de ses finances.

Ceci explique pourquoi l'idée d'une simple route, construite dans les conditions les plus économiques possibles, à prévalu et sera prochainement soumise au Grand Conseil, à moins que le projet d'un chemin de fer à voie étroite tel qu'on vient de nous le communiquer d'une manière aussi heureuse qu'imprévue, vienne enfin combler nos vœux.

Voici de quoi il s'agit :

La société qui s'est constituée pour l'exploitation de la glace de nos lacs a pris un grand développement ; son avenir paraît assuré, les commandes lui arrivent de toutes parts et, pour les satisfaire d'une manière suffisante, reconnaissant que le transport de la glace par les routes ordinaires laisse beaucoup à désirer sous tous les rapports, elle a trouvé que la construction d'une voie ferrée dès le village du Pont à la gare de Vallorbes lui serait d'une grande utilité, si l'on pouvait y arriver par un système simple et peu coûteux.

C'est ce qu'elle a étudié soigneusement depuis quelque-temps et maintenant, avant d'entrer dans la période officielle et de présenter aux autorités cantonales et fédérales des plans et devis qu'elle s'occupe très activement à étudier et terminer, elle tient de s'assurer des dispositions des autorités communales et de la population de La Vallée, car, il ne faut pas se le dissimuler, dans des entreprises de ce genre l'argent est tout, et si nous sommes disposés à des sacrifices pour une route, à plus forte raison devons-nous l'être pour un chemin de fer, à condition que, par celui-ci, nous soyons desservis d'une manière satisfaisante.

La société de la Glacière du Pont possède justement ce qui nous manquait pour construire et faire vivre un chemin de fer soit; des marchandises à transporter en quantité assez considérable pour couvrir les frais d'exploitation ; on peut donc dire que ses intérêts sont les mêmes que les nôtres et qu'il est de notre devoir de l'appuyer de toutes nos forces dans cette entreprise, qui, espérons-le, sera pour notre Vallée le point de départ d'un avenir de prospérité par le développement heureux de nos belles industries et de notre commerce.

Sentier, 19 octobre 1881.

FAVJ du 20 octobre 1881

Hier lundi a eu lieu à l'hôtel de la Truite au Pont, une réunion d'une haute importance pour notre district.

Ensuite de pourparlers et d'entente préalables, les trois municipalités de La Vallée se réunissaient pour entendre les propositions de M. le délégué de la société de la glacière du Pont concernant l'établissement d'une voie ferrée sur Vallorbe. A cette réunion assistaient également MM. les députés au Grand Conseil et préfet du district et un certain nombre de personnes représentant les différentes localités industrielles et commerciales de La Vallée.

Il serait prématuré d'entrer dans le détail des explications données par M. le délégué de la société de la glacière, mais il résulte, dès maintenant, que des tractations sérieuses ont eu lieu et se continuent en vue d'arriver à la construction, par cette société, d'un chemin de fer d'un système économique mais suffisant reliant la vallée de Joux à la plaine par Vallorbe et pour lequel nos communes devront nécessairement concourir dans la mesure de leurs forces.

Ces explications ont été accueillies avec une satisfaction bien compréhensible par les représentants de nos différentes localités et l'entente parfaite qui a été constatée dans ce débat préliminaire, peut être interprété comme un signe favorable pour l'avenir de cette entreprise à laquelle l'appui moral et matériel de notre population est dès maintenant considéré comme acquis.

Le Messager, de novembre 1881

Exploitation possible du début de 1882.

GLACIÈRE DU PONT

Nous avons visité mardi 30 courant l'exploitation de la glace au Pont, afin de pouvoir en rendre compte à nos lecteurs.

Monsieur Ch^s. Cramer inspecteur de la Société, nous a donné fort obligeamment une foule de renseignements sur la marche de la récolte, ainsi que sur celle de la Société.

Dans leur louable sollicitude pour l'entreprise des glaces de Joux, quelques personnes bien intentionnées ont pris peur au commencement de janvier, lors de nos grandes inondations. Nous tenons à les rassurer une fois pour toutes.

Si l'eau a pénétré dans la grande glacière elle n'y a fait aucun mal à la glace qui y restait enmagasinée. Les portes ayant été soigneusement fermées après le retrait des eaux, il s'est produit une puissante évaporation dans l'intérieur du bâtiment, où la température est promptement descendue à dix degrés au dessous de l'air extérieur.

Ce contre-temps momentané n'a du reste pas entravé un seul jour les expéditions de glace pour Paris, où elles ont atteint au même moment, et même dépassé la quantité expédiée en août 1881, époque des plus fortes chaleurs, et par conséquent de la plus forte consommation.

Le niveau inaccoutumé auquel la glace a pu se former cette année, a permis à la Société de rentrer dès le 12 courant avec des frais minimes, plus de 12.000 tonnes de glace, en n'employant que la moitié des ouvriers qu'elle occupait l'année dernière.

D'ici à huit jours l'Inspecteur nous disait qu'il aurait complété un approvisionnement de 20.000 tonnes, quantité recueillie l'année dernière.

L'ambition de ces Messieurs et leurs espérances de vente ne semblent pas toutefois vouloir s'arrêter là. Ils construisent en ce moment une nouvelle glacière couverte en tuiles, et établie dans des conditions fort économiques. Ce bâtiment permettra de mettre à l'abri 5000 tonnes de plus. Ils comptent élever en outre comme l'année passée dès que les réserves seront remplies un de ces superbes glaciers naturels de 5000 mètres cubes, abrité provisoirement avec des planches et de la paille.

L'épaisseur actuelle de la glace (20 centimètres) et l'état du lac Brenet assurent à l'heure qu'il est une récolte de 30.000 tonnes. Comme aucun lac au-dessous de 1000 mètres d'altitude n'est gelé actuellement dans nos contrées la renommée de notre beau lac Brenet va s'étendre au loin. Indépendamment des sacrifices que ce fait promet aux actionnaires de la Société il doit être pour nous envisagé comme un grand bienfait car il semble nous assurer plus que jamais la construction du chemin de fer sur Vallorbes que quelques sceptiques paraissent encore mettre en doute. La majeure partie des plans du chemin de fer ont, du reste, déjà été déposés au Département fédéral des chemins de fer à Berne, où ils sont accueillis favorablement.

Nous ne pouvons que souhaiter à la Société de la Glacière une réussite pleine et entière dans ses entreprises, auxquelles les intérêts de notre contrée sont si intimement liés.

FAVJ du 1er février 1883

DASSETTO entrepreneur, au Pont, offre à vendre le bâtiment qu'il possède en Pétrafélix, se composant de plusieurs chambres, vaste écurie et remise. Pour conditions et traiter s'adresser à lui-même.

FAVJ du 6 décembre 1883

SOCIÉTÉ ANONYME
POUR L'EXPLOITATION DE LA GLACE
des Lacs de la Vallée de Joux.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en **Assemblée Générale annuelle** au siège social, 14 rue de Hollande, le vendredi 28 décembre à 2 heures.

Ordre du jour :

1° Rapport du Conseil d'Administration.
2° Rapports des vérificateurs des Comptes.
3° Chemin de fer Pont-Vallorbes.
4° Propositions et communications.

Le Conseil d'Administration.

N, B. Tout actionnaire, possédant ou représentant cinq actions, a droit de prendre part à l'Assemblée Générale. (art. 28 des statuts)

Les titres devront être déposés au siège social avant le 25 courant. (H. 10018 X.)

FAVJ du 20 décembre 1883

VENTE DES GLACIÈRES
des lacs de Joux.

Le mercredi 5 octobre 1887, dès les 3 heures après midi, à l'hôtel de la Truite, au Pont, le liquidateur de la faillite immobilière de la société anonyme pour l'exploitation de la glace des lacs de Joux, vendra en mise publique tous les immeubles et accessoires immobiliers appartenant à cette masse, lesquels dans leur ensemble forment :

les glacières des lacs de Joux.

Ces glacières se composent de plusieurs vastes bâtiments de construction récente, servant de magasins à glace, munis de toutes les installations et engins nécessaires pour l'exploitation et l'emmagasinage de la glace.

Cet établissement, le seul existant dans la contrée, est très avantageusement situé, au bord du lac Brenet, sur la ligne du chemin de fer, à côté de la gare du Pont ; il jouit ainsi de tous les avantages désirables, tant pour ce qui concerne l'exploitation de la glace que pour son expédition.

Les conditions de vente sont déposées au Greffe du Tribunal, au Sentier, et au bureau du soussigné, où elles peuvent être consultées.

L'Abbaye, le 9 septembre 1887.

S. Guignard, liquidateur.

FAVJ du 15 décembre 1887.

On demande à la Glacière, au Pont, quelques forts ouvriers sédentaires, pour tout l'été. S'adresser de suite.

FAVJ du 5 juin 1884

Note :

On ne possède certes pas tous les numéros de la FAVJ de cette période. Néanmoins on peut supposer que les grands articles relatant l'exploitation de la glace concernent surtout les débuts de cette activité, où tout était nouveau pour la population.

Cependant l'exploitation des glaces rentra tôt dans les mœurs industrielles de la contrée, ce qui fait que l'on s'y intéressa désormais plus que d'une manière peu attentive. Cela n'empêcha jamais malgré tout les visites nombreuses sur le chantier, ainsi qu'en témoignent les vieilles photos.

Pour avoir désormais des renseignements il faudra donc se tourner vers d'autres sources documentaires, notamment, pour quelques décennies plus tard, ces hebdomadaires illustrés de l'extérieur, genre L'Illustré, La Patrie Suisse, L'Abeille, etc…

Par ailleurs on ne saurait négliger les quelques pages qu'Hector Golay, dont la prose figure déjà à la page 2, consacra aux Glacières du Pont dans son ouvrage : La Vallée de Joux de 1860 à 1890, paru à Lausanne en 1891.

C'est la glace du lac Brenet qui entre en première ligne dans le trafic de notre voie ferrée, pour 65 000 quintaux métriques environ, soit près de la moitié du trafic total. C'est du reste pour le transport de la glace essentiellement que cette voie a été construite, les deux entreprises n'en font qu'une, et l'administration des glacières avec celle du chemin de fer sont réunies dans les mains de la Compagnie Pont-Vallorbe[5].

Les résultats de l'exploitation de la ligne ont bien répondu aux prévisions favorables qu'on pouvait établir d'avance: les recettes mensuelles pendant l'année 1889 ont varié de 2550 fr. à 18 000 fr.; 19200 voyageurs et 132 000 quintaux de marchandises ont été transportés pendant cette même année; le compte annuel boucle par un boni d'environ 20 000 fr. Cet excédent de recettes a été versé au compte de réserve pour l'amortissement des glacières, et au compte de réfection de la voie et du matériel.

Les conditions de pentes et de développement de la voie, adossée, au sortir du tunnel, à une forte déclivité de la montagne, ont nécessité dans le service des précautions et une marche des trains plus lente que sur les chemins de fer de plaine; on se console facilement de cette infériorité, le parcours étant si court; du reste les wagons sont très gentils et très confortables. L'établissement d'une gare à la bifurcation du Day, localité de la Torche, complétera avant qu'il soit longtemps le premier tronçon de notre chemin de fer de la Vallée.

Depuis dix ans qu'elles existent, les diverses installations nécessitées par l'exploitation de la glace du lac Brenet ont subi plusieurs transformations. C'est une compagnie genevoise qui prit l'initiative de cette entreprise, et débuta sous la direction de M. Gustave Cramer, avec une glace magnifique qui atteignit l'épaisseur de 60 à 70 centimètres cet hiver-là, 1879-1880. La glacière qu'elle construisit pendant l'année 1879 pouvait contenir 14 000 mètres cubes de glace, et quoiqu'il parût colossal au commencement, ce bâtiment ne tarda pas à devenir insuffisant. Les procédés employés pour le sciage, l'extraction, l'emmagasinage et le transport de la glace exigeant un personnel beaucoup plus nombreux que les moyens actuels, augmentaient beaucoup le coût de l'exploitation; quoique l'entreprise pût être considérée comme un succès, les tâtonnement inévitables des commencements occasionnèrent plus d'une perte, les conditions désavantageuses ou contraires ne purent être surmontées qu'au prix de sacrifices disproportionnés avec les premiers bénéfices réalisés. Après sept ou huit années de

de travail, la position financière obligea la Société des glacières à abandonner l'entreprise à la compagnie du Pont-Vallorbe, quelque temps après l'ouverture du chemin de fer. Cette dernière société dut faire de nouveaux sacrifices pour donner à l'entreprise les moyens d'extensions nécessaires et le développement que comportait la situation nouvelle; l'ancienne glacière fut démolie et plusieurs grands entrepôts, pouvant contenir 42 000 mètres cubes de glace (30 à 35 000 tonnes) prirent la place de l'ancien bâtiment.

Ces glacières nouvelles sont construites suivant la méthode américaine, c'est-à-dire à double paroi, l'air renfermé entre deux forme la meilleure couche isolatrice possible. Ce système moins coûteux fut substitué à l'emploi de la sciure de bois, mais il fallait aussi préserver la masse de la glace de l'introduction de l'air entre les blocs entassés, pendant un temps prolongé, ce qui arrivait inévitablement avec le système suivi jusqu'ici.

Pendant la première campagne, la glace était divisée en bandes d'un mètre de largeur, par des scies à bras, lestées d'un contre-poids plongeant dans l'eau, fonctionnant verticalement et mues par deux ouvriers; ensuite chaque bande étant séparée de la masse était divisée à coups de pics (ou bâtons ferrés), en blocs plus ou moins égaux qu'on sortait de l'eau de par des échelles munies de crochets; une fois hors du lac, ils étaient glissés sur des traîneaux attelés de mulets et conduits à la glacière pour y être emmagasinés; une élinque, appareil employé pour le chargement des navires, les soulevait et les déposait à leur destination.

L'irrégularité des morceaux de glace divisés à coups de pics présentait de sérieux inconvénients pour la manutention en général et à cause de la facile et prompte diminution de la marchandise, résultant des interstices nombreux où l'air extérieur pouvait pénétrer. Des essais furent tentés pour subdiviser la glace avec des scies circulaires fonctionnant comme celles qui débitent le bois dans les scieries, c'est-à-dire que les installations sont fixes et que la glace est préparée par radeaux mobiles qui s'en vont l'un après l'autre se faire découper en blocs ayant environ 75 centimètres sur 50, et variant suivant l'épaisseur de 75 à 100 kilogrammes. Ces essais furent couronnés d'un plein succès; avec les morceaux réguliers, les glacières peuvent contenir le 25 % de plus de glace; dans les wagons, où l'on prend quelques précautions pendant les chaleurs, comme dans les magasins, il n'y a pas d'espace vide entre les blocs, la fonte en est considérablement diminuée et le chargement ou déchargement bien facilité.

L'exploitation de la glace dépend, cela va de soi, de la manière dont l'hiver se fait et dont se comportent les eaux des lacs; l'hiver de 1888-1889 n'a pas été favorable, les variations du niveau du lac Brenet ont particulièrement contrarié l'extraction de la glace et nui à sa qualité; aussi le compte d'exploitation pour cette année-là a bouclé par un fort déficit qui doit trouver sa compensation éventuellement dans les bénéfices du chemin de fer, mais surtout dans les années favorables sur lesquelles repose l'entreprise [6]. L'Etat ayant pris en main la régularisation du régime d'écoulement de l'Orbe et des lacs, on peut espérer qu'un jour, bientôt peut-être, la baisse de niveau des eaux au moment de l'exploitation pourra être prévenue et ne se produira plus.

Cette Compagnie des glacières des lacs de Joux et Brenet est parvenue à conclure un arrangement avec la Société des glacières parisiennes pour la fourniture d'une quantité importante de notre glace, c'est le principal débouché. D'autres arrangements ont été passés à Genève, Lausanne, etc.; d'autres villes du canton de Vaud, de la Suisse et de France se fournissent aussi à la Vallée de Joux.

Une glace naturelle aussi pure que celle de nos lacs ne pouvait manquer de s'écouler facilement; sa durée et sa résistance sont du double de celles de la glace fabriquée artificiellement; elle peut être mélangée à n'importe quelle boisson, l'eau qui la forme est d'une limpidité et d'une pureté presque absolue, ce qui n'est pas le cas de la glace des étangs ou des glaciers. Elle a donc été appréciée et le sera sans doute toujours davantage; chaque année, surtout quand la saison est chaude, cette industrie voit augmenter ses ventes, et il est à prévoir que dans un temps peu éloigné elle constituera un revenu important pour le pays en occupant nombre de bras pendant la saison morte.